

Bulletin d'information pour les vétérinaires

Le secteur de l'élevage bovin laitier s'est engagé à mener une politique responsable et durable en matière d'utilisation des antibiotiques. Grâce à votre engagement, vous, vétérinaires, avez contribué au développement d'outils d'encodage et de rapportage de données novateurs. Ces éléments sont aujourd'hui une réalité disponible pour l'ensemble des producteurs et leurs vétérinaires traitants.

Rappelons-nous que, depuis le 01/02/2017, il est obligatoire d'enregistrer tous les antibiotiques prescrits, dispensés et administrés pour les catégories d'animaux suivantes : porcs, volailles (pondeuses et poulets de chair) et veaux de boucherie. Bien qu'il n'y ait pas encore d'obligation légale d'enregistrer les antibiotiques employés auprès du bétail laitier, ce secteur a volontairement commencé depuis juillet 2019, l'enregistrement des antibiotiques utilisés dans les outils informatiques privés Bigame et AB Register. Ainsi, le secteur bovin laitier a voulu contribuer aux objectifs de la convention de réduction d'utilisation des antibiotiques signée en 2016.

Une convention prolongée en 2021 vise une réduction de 65 % de l'usage des substances antimicrobiennes d'ici 2024 (par rapport à l'année 2011). Nous atteindrions alors une utilisation d'antibiotiques d'environ 50 mg/kg de biomasse, ce qui est actuellement la moyenne européenne.

Grâce à l'engagement des vétérinaires à enregistrer les antibiotiques :

1) l'AMCRA a déjà pu effectuer une première analyse des données de consommation des antibiotiques et générer des rapports de référence pour le secteur bovin laitier . Grâce à ces rapports annuels, les éleveurs laitiers disposent d'une vue d'ensemble de l'utilisation des antibiotiques dans leur exploitation et peuvent comparer leurs performances avec celles d'autres exploitations laitières. L'indice avec lequel l'utilisation des antibiotiques est exprimé dans ce rapport est le BD100. Le BD100 est le nombre de jours sur 100 durant lesquels les animaux sont traités au moyen d'antibiotiques. Une moyenne de BD100 est calculée par catégorie d'animaux laitiers présents sur le troupeau. Mesurer, c'est savoir.

2) l'outil BIGAME a pu générer en date du 01/02/2021 ses propres rapports :

La fiche BIGAME a été réfléchie comme un outil inédit de consultance et d'appui à la démarche diagnostique. Son design synthétique permet au vétérinaire de disposer d'un aperçu rapide de l'usage des antibiotiques dans le troupeau de son client. La représentation de cette consommation est ventilée en quatre éléments distincts, mais néanmoins complémentaires :

- *la consommation d'antibiotiques pour l'année écoulée représentée par mois et par catégorie de substances*
- *la comparaison de la consommation d'antibiotiques pour l'année écoulée par rapport à l'année précédente*
- *la répartition des antibiotiques utilisés selon le ou les système(s) visé(s)*
- *la consommation d'antibiotiques par catégories d'âge dans le troupeau concerné*

Vous disposez ainsi d'un tableau de bord complet capable de répondre aux questions quand ? pour quelles raisons ? et pour qui les substances antimicrobiennes ont-elles été employées dans le troupeau envisagé. En outre, les données présentées peuvent être qualifiées de données « réelles » dans la mesure où elles sont exprimées en poids de substances actives, et ce dans le but de comparer de manière pertinente l'évolution de la consommation des antibiotiques chez chacun de vos clients.

Parce qu'il est plus facile de regrouper des données d'intérêt en une seule vue d'ensemble...

Parce qu'il est plus facile d'avancer avec des éléments chiffrés et concrets sous les yeux...

BIGAME est là, à vos côtés ! »

Ces rapports d'utilisation (également accessibles pour l'éleveur et disponibles via Cerise et Myawénet) sont une excellente occasion et un outil pertinent pour aborder les problèmes sanitaires rencontrés par l'éleveur laitier afin de s'efforcer de parvenir à l'utilisation responsable et réduite des antibiotiques.

En concertation avec les vétérinaires traitants qui œuvrent quotidiennement dans les exploitations, nous avons souhaité élaborer une politique d'utilisation des antibiotiques bien pensée, durable et judicieuse afin de lutter contre le phénomène d'antibiorésistance, ce qui représente un bénéfice pour tous.

Pour les autres catégories de bovins, l'obligation légale n'est pas loin. Cette période de transition se prête donc à la mise en place de tous les éléments nécessaires au quotidien dans votre pratique pour que l'enregistrement des antibiotiques se déroule sans problème une fois ces contraintes légales entrées en application.

Les premières analyses des données jusqu'à présent collectées et les rapports de référence nous permettent déjà d'observer certains problèmes dans les enregistrements. Ceux-ci peuvent être causés par une erreur humaine ou par une erreur de paramétrage de votre logiciel :

- Certains enregistrements présentent des quantités anormalement faibles ou importantes d'antibiotiques consommés, souvent dues à des facteurs de conversion incorrects de type transformation du pourcentage du conditionnement en unité ml/mg et inversement. Prenez contact sans plus tarder avec votre société de logiciels afin de résoudre tout problème de conversion.

- Les produits intra mammaires et intra-utérins sont parfois enregistrés chez les animaux de moins de 8 mois ! Veillez donc à toujours choisir la bonne catégorie d'animaux.

- Si vous utilisez le n° de bovin, ce n° doit être complet, correct et correspondre à un animal du troupeau.

-Il est également important que tous les antibiotiques délivrés soient inscrits dans Bigame/AB Register.

L'équipe Bigame reste bien entendu à votre disposition en cas de besoin.

Ce n'est qu'ainsi qu'une image précise de l'utilisation des antibiotiques pourra être dessinée dans le secteur bovin laitier. A partir de juillet 2019, par le biais du cahier des charges QFL/IKM, les producteurs laitiers ont été tenus de participer à l'enregistrement dans à Bigame /AB-Registre . La QFL/IKM commencera cette année à vérifier l'exhaustivité et l'exactitude des enregistrements d'antibiotiques par des audits.

Cela permettra de garantir que toutes les erreurs présentes dans les données seront corrigées. Un enregistrement correct est essentiel pour une analyse de données pertinente, représentative et fiable.